

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUIN 2021

DELIBERATION N° 2021-06-059-DR/FIN

Nomenclature : 7.1.2

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - POLE DE SERVICES JEAN BERTIN

Votants : 31

M. le Maire ne prenant pas part au vote

Abstention : /

Votes exprimés : 31

Pour : 31

Contre : /

Fait à Tarnos,
le 4 juin 2021

Pour extrait certifié
conforme

Le Maire

Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de l'affichage en
Mairie le : 07/06/2021



L'an deux mille vingt et un, le trois juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur L'ESPADE, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. L'ESPADE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, Mme CASSAING

ABSENTS EXCUSÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. HERVELIN, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

| | | |
|----------------|---------------|----------------------|
| Mme DUFAU | procuration à | Mme NOGARO |
| M. GONZALES | procuration à | M. PERRET |
| Mme DARRAMBIDE | procuration à | Mme PERIMONY-BENASSY |
| Mme ORDUNA | procuration à | Mme LALANNE |
| M. ROBLES | procuration à | Mme CASSAING |

ARRIVÉE de M. LAPEBIE au point n° 2021-06-053-DGS avec une procuration de Mme DACHARRY

ARRIVÉE de Mme ORDUNA au point n° 2021-06-054-DR/FIN

SORTIE de M. L'ESPADE aux points n° 2021-06-055-DR/FIN, 2021-06-057-DR/FIN et 2021-06-059-DR/FIN

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25 à l'ouverture de séance
26 aux points n° 2021-06-053-DGS, 2021-06-055-DR/FIN, 2021-06-057-DR/FIN et 2021-06-059-DR/FIN
27 au point n° 2021-06-054-DR/FIN

Nombre de pouvoirs : 5 à l'ouverture de séance
6 au point n° 2021-06-053-DGS
5 au point n° 2021-06-054-DR/FIN

Nombre de votants : 30 à l'ouverture de séance
32 à partir du point n° 2021-06-053-DGS
31 aux points n° 2021-06-055-DR/FIN, 2021-06-057-DR/FIN et 2021-06-059-DR/FIN



LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2121-14, L2121-21 et L2121-29

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la délibération en date du 03 juin 2021 désignant M. Alain PERRET, Premier adjoint, pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Après s'être fait présenter le budget annexe du pôle des services de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent et le compte administratif dressé par l'ordonnateur,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

DELIBERE

PROPOSE de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires:

| | Résultat 2019 | Part affecté à l'investissement | Mandats 2020 | Titres 2020 | Résultat 2020 |
|----------------|------------------|---------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| Investissement | -9 222,95 | | 268 165,07 | 228 830,24 | -48 557,78 |
| Fonctionnement | 20 822,82 | -20 822,82 | 310 956,89 | 383 021,16 | 72 064,27 |
| Totaux | 11 599,87 | -20 822,82 | 579 121,96 | 611 851,40 | 23 506,49 |

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr